

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 16 février 2018 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 09 février 2018.

ORDRE DU JOUR :

- SIE Heute la Roche : entretien des poteaux d'incendie
- Demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA
- Avis de la commune sur le stockage de déchets inertes sur Macornay par la Ste Caniotti
- Restauration gratuite de la statue de Saint Joseph
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Liliane BOURCET.

Absents excusés : Céline ANTONIO qui a donné pouvoir à Christian PONARD
Magali DOLLFUS qui a donné pouvoir à Monique PYON
Michel SANCHEZ qui a donné pouvoir à Christophe PERRIN
Laurent VERNIER qui a donné pouvoir à Gérard GIONO

Secrétaire de séance : Liliane BOURCET

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- **SIE Heute la Roche : entretien des poteaux d'incendie** : le Maire informe le Conseil que l'équipement et le fonctionnement des installations de défense contre les incendies relèvent de la responsabilité des communes, même si celles-ci ont transféré leur compétence eau potable à un syndicat (article L 2212-2 6^{ème} du CGCT) ; que le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable du SOE Heute la Roche auquel adhère notre commune, exclut, conformément à la réglementation, l'entretien des poteaux incendie. Toutefois le syndicat ayant négocié, lors du renouvellement du contrat de délégation, une convention d'entretien des poteaux d'incendie, il y a lieu d'examiner l'intérêt de souscrire cette prestation.

Après lecture du projet de convention proposé par SUEZ eau France passé avec le SIE de Heute La Roche, le Conseil Municipal, accepte l'entretien par SUEZ eau France des 9 poteaux d'incendie installés sur le territoire de la commune aux emplacements ci-après : rue Lacuzon, montée Saint- Vernier, intersection rue Traversière et rue des Vignerons près de l'alambic, place de l'Eglise, intersection rue du Calvaire et rue de la Sorne, rue de la Sorne, 5B rue de la Liberté, intersection rue de la Liberté, A la Ruë et rue du Dérroube.

Vote : 9 pour

- **Demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA** : Le Conseil Communautaire d'ECLA, en date du 20 décembre 2017, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA, selon la délibération jointe en annexe.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres d'ECLA est requis, c'est-à-dire que les 2/3 des communes membres d'ECLA représentant la moitié de la population ou la moitié des communes membres d'ECLA représentant les 2/3 de la population, doivent émettre un avis favorable, ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération d'une commune membre dans le délai de 3 mois après notification de la présente délibération, la décision de la Commune est réputée favorable.

Après examen de la demande, le Conseil municipal, **après délibération,**

- **ÉMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA,
- **CHARGE** Mme le Maire de transmettre copie de la présente délibération à M. le Maire de Baume les Messieurs, à M. le Préfet du Jura et M. le Président d'ECLA.

Vote : 6 pour et 3 abstentions

- **Avis de la commune sur le stockage de déchets inertes sur Macornay par la Ste Caniotti** : Mme la Maire présente le dossier concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Macornay. Le Conseil émet un avis défavorable.

Vote : 9 pour l'avis défavorable

- **Restauration gratuite de la statue de Saint Joseph** : Sur proposition de Monsieur RYON, par l'intermédiaire de Monsieur VAUCHEZ, la commune prend connaissance de la possibilité de rénover la statue de St-Joseph en bois doré située dans l'église. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **émet** un avis favorable à la rénovation **gratuite** de cette statue ; Pour ce faire, la commune participera à un concours. Monsieur VAUCHEZ se charge de la constitution du dossier.

Vote : 9 pour

- **Compte rendus de réunions :**

ECLA – La commissions voirie s'est réunie le 14 février 2018

- Retour sur les réponses des communes au questionnaire relatif à l'entretien des voiries
- Projet de territoire : entretien de la voirie
- Mise en place d'un calcul de l'attribution de compensation
- Règlement de service – point d'avancement
- Questions diverses

- **Questions et informations diverses**

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement le Club du Val de Somme qui a fait un don de 750 € au profit de l'action sociale de la commune.

La séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance
Liliane BOURCET

